

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE****L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18h30,**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 45
DATE DE LA CONVOCATION	04/04/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	18/04/2024

OBJET :**Relevé de décisions****Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian MULLER , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , Mme Cécile VARALDI
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Carole LAMBOGLIA procuration à M. Roger GRIMAUD, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Christian PAPUT procuration à M. Daniel BOREL, M. Benjamin CORTESE procuration à Mme Annie LEDIEU, Mme Laurence ALLIX procuration à M. Frédéric LOUCHE, Mme Paskale ROUGON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Françoise BERNERD procuration à M. Claude BOUTRON, M. Richard GAZIGUIAN procuration à Mme Ginette MOSTACHI, M. Hervé COMBE procuration à M. Gérald CHENAVER

Absent(s) :

M. Thierry PLETAN, M. Cédryc AUGUSTE, M. Daniel GALLAND, M. Christophe PIERREL, Mme Pimprenelle BUTZBACH

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre PHILIP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Président un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. Ce même article précise que le Président doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n° 2020_07_5 du 17 juillet 2020, le Conseil communautaire a ainsi délégué dix-neuf de ses compétences à Monsieur le Président pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil, Monsieur le Président a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES :

Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention
24/01/2024	Demande subvention DETR navette électrique BLUEBUS	Etat Département	Etat : 125 600,00 € HT Département : 94 200,00 € HT
19/01/2024	Demande de subvention pour la création d'une installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'abattoir multi-espèces de Gap	Etat Région Département	Etat : 187 500 € Région : 100 000 € Département : 187 500 €
27/12/2023	Demande de subvention dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques pour l'Ecole de Musique de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance - Année 2024	Département	16 000 €

MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
<p>Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2022220026 pour la fourniture conteneurs déchets enterrés et semi-enterrés lot n° 1 fourniture conteneurs déchets enterrés</p>	<p>société SULO France SAS. (92700 COLOMBES)</p>	<p>Changement de siège social et numéro de siret.</p> <p>Un nouveau BPU prévoyant la moins value lorsque le déchargement et l'installation de la borne n'est pas effectuée, sera appliqué comme suit : Montant de la moins value : Désignation des fournitures Prix unitaire en € HT</p> <p>Déchargement d'1 conteneur 230,37 € HT</p> <p>Déchargement de 2 conteneurs 460,74 € HT</p> <p>Déchargement de 3 conteneurs 691,11 € HT</p> <p>Déchargement de 4 conteneurs 921,47 € HT</p> <p>Déchargement de 5 conteneurs 1 151,84 € HT</p> <p>Déchargement de 6 conteneurs 1 382,21 € HT</p> <p>(Moins value pour absence de déchargement des conteneurs et absence d'installation des bornes d'introduction des déchets sur les plateformes. Ces deux prestations seront à la charge de la collectivité)</p>	<p>22 MARS 2024</p>
<p>Accord cadre à bon de commande pour la fourniture des repas en liaison FROIDE (confection et livraison) pour les enfants de l'Accueil de Loisirs de la Communauté</p>	<p>Société SAS GARIG (13100 SAINT ANTONIN SUR BAYON)</p>	<p>Conclu selon les prix unitaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maternelles : 4,96 € HT 	<p>11 MARS 2024</p>

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
<p>d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance sur le Site de Tallard (Ecole Saint Exupéry),</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Primaires : 5,97 € HT • Adultes : 7,16 € HT <p>Le montant maximum pouvant être commandé sur l'ensemble de la période est de 330 repas soit 1 984,40 HT.</p> <p>Les prestations seront exécutées pendant la période des vacances d'hiver 2024.</p>	
<p>Marché pour l'acquisition de poteaux d'arrêt pour le réseau l'Agglo en Bus auprès de 3 prestataires</p>	<p>Société LACROIX CITY (44801 SAINT HERBLAIN)</p>	<p>Tranche ferme année : 34 poteaux pour un montant HT de 7 914,38 €</p> <p>Tranche conditionnelle 1 : 29 poteaux pour un montant HT de 6 750,50 €</p> <p>Tranche conditionnelle 2 : 29 poteaux pour un montant HT de 6 750,50 € pour une durée maximum de 24 mois</p>	<p>8 MARS 2024</p>
<p>MAPA pour la location occasionnelle d'autobus sans chauffeur en cas de besoin pour la régie des transports.</p>	<p>SCAL (05000 GAP)</p>	<p>Prix HT location demi journée : 110,00 €</p> <p>Prix HT location journée : 150,00 €</p> <p>Prix HT location hebdomadaire : 700,00 €</p> <p>Prix HT location pour 15 jours : 1 200,00 €</p> <p>Prix HT location mensuelle : 1 600,00 €</p> <p>Seuil sans minimum par an</p> <p>Seuil maximum :</p>	<p>5 MARS 2024</p>

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
		10 000 € HT durée fixée à un an reconductible une fois un an, soit au total vingt quatre mois.	
Renouvellement des marchés de télécommunications, à travers le marché 2021-045 passer par la centrale d'achat RESAH (75011 PARIS) Lot 1 : Téléphonie Fixe et Internet	BOUYGUES TELECOM (75116 PARIS)	Le montant maximum est fixé à 20 000 € HT pour une durée de 3 ans à partir de la migration technique des lignes.	26 FÉVRIER 2024
Renouvellement des marchés de télécommunications, à travers le marché 2021-045 passer par la centrale d'achat RESAH (75011 PARIS) Lot 3 : Téléphonie Mobile	BOUYGUES TELECOM (75116 PARIS)	Le montant maximum est fixé à 42 000 € HT pour durée de 3 ans à partir de la migration technique des lignes.	26 FÉVRIER 2024
Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable, une commande globale de 456 composteurs de 340 L, 30 composteurs collectifs de 560 L, 26 composteurs collectifs de 800 L et 456 bioseaux de 10 L nécessaires au projet de tri à la source des biodéchets	Société AGECE (64990 LAHONCE)	pour un montant global de 26 917, 90 € HT. Les délais de livraison sont estimés à 10 semaines.	23 FÉVRIER 2024
Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable, une commande globale de 200 composteurs de 360 L nécessaires au projet de tri à la source des biodéchets	SAMSE (05005 GAP)	Conclu pour un montant global de 9 300 € HT pour une période de 6 mois.	23 FÉVRIER 2024
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la réparation du tracto pelle JCB 2CX	Entreprise ALPES SUD MATERIEL (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 6 093,22 € HT. durée des travaux est de 1 mois.	22 FÉVRIER 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la réparation du bus n° 53 MAN A47 immatriculé FQ-262-TB	ALPES CARS ET BUS (05230 CHORGES).	Selon un montant global et forfaitaire de 5 842,22 € HT.	22 FÉVRIER 2024
ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION DU 13/02/2024 N° D2024-02-16 (erreur matérielle dans les montants) Accord-cadre pour les Travaux de terrassement et VRD pour la mise en place de containers à déchets enterrés ou semi-enterrés pour la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE	SARL EYNAUD JEAN MARIE (05000 GAP)	Les seuils de commande pour toute la durée de l'accord-cadre sont définis comme suit : Minimum 200 000 € HT Maximum 1 000 000 € HT durée de 48 mois.	15 FÉVRIER 2024
Accord-cadre pour les Travaux de terrassement et VRD pour la mise en place de containers à déchets enterrés ou semi-enterrés pour la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE	SARL EYNAUD JEAN MARIE (05000 GAP)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 150 499,60 € HT durée de 48 mois.	13 FÉVRIER 2024
Marché à phases pour la réalisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la réhabilitation en génie végétal de l'ancienne décharge de Tresbaudon sur la commune de Tallard	Société BIOTEC (69005 LYON)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 28 650 € HT sur la base d'exécution des 2 phases de l'étude : ● Phase 1 : Faisabilité de la réhabilitation en génie végétal pour un montant de 15 400 € HT ● Phase 2 : Programmation de la suite de l'opération pour un montant de 13 250 € HT. Durée de 5 mois.	13 FÉVRIER 2024
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la réparation de la benne à	Entreprise Azur Trucks Distribution et	Conclu pour un montant total de 3 489,94 € H.T.	25 JANVIER 2024

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
ordures ménagères EVOLUPAC 8497LC05 selon devis proposés suite à un problème de suspension du train avant	Réparation (05000 GAP)	durée de livraison de 1 mois.	
Appel d'offre ouvert lancé pour le transport et le traitement des déchets de la déchetterie des piles - lot n°9 traitement des déchets verts non broyés est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général. L'offre reçue fait état d'une augmentation du coût de 147,62 %. La matière détournée par ce nouveau site de traitement risque de manquer au process de la station de co-compostage de la collectivité			22 JANVIER 2024
Appel d'offre ouvert lancé pour le transport et le traitement des déchets de la déchetterie des piles - lot n°3 traitement du bois en mélange est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général. L'offre reçue fait état d'une augmentation du coût de 43,21 %. Le bois en mélange peut être évacué via le marché de prestation sur le quai de transfert de Saint Jean.			22 JANVIER 2024
La consultation relative au lot 4 Réseau bus urbain Gap - Lignes 7/9 est déclarée sans suite. Il a été décidé de reprendre cette prestation en régie.			18 JANVIER 2024
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour le remplacement des axes de pelle et des bielles de la benne OM de marque RENAULT immatriculé FE566TR selon devis N° 14935	Entreprise Gap Sud Mécanique (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 6 929,60 € HT. Durée de réparation de 1 mois.	9 JANVIER 2024

Affaires Juridiques :

Décision du 11/01/2024: Signature d'un protocole transactionnel entre la communauté d'agglomération et les sociétés SOROMEC et AZUR TRUCKS DISTRIBUTION pour régler le litige existant relatif aux dysfonctionnements du moteur d'un bus :

- La société AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET RÉPARATION prendra en charge les frais de convoyage du bus jusqu'aux ateliers de la société SOROMEC à Verneuil sur Vienne (87);

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

- La société SOROMEC procèdera à la réparation du moteur du bus et à son contrôle technique;
- Les services de la Communauté d'Agglomération iront chercher le bus pour le ramener à Gap dès qu'il sera réparé.

Décision du 08/01/2024 : Convention d'exploitation des espaces publicitaires des autobus de la CAGTD par la Régie d'Information Urbaine (RIU) :

- durée de 1 an renouvelable tacitement dans la limite des 5 ans ;
- redevance annuelle de 10 000 € versée par la RIU à la CAGTD.

Le Conseil prend acte.

Le Président



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Pierre PHILIP

Transmis en Préfecture le : 22 AVR 2024

Affiché ou publié le : 22 AVR 2024

